Samedi, 8 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 96.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 80
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 7 SEPTEMBRE 1849.

DU CRÉDIT DE SES CONDITIONS MORALES.

Déjà les conservateurs eux-mêmes commencent à s'effrayer des dangers du système de la libre concurrence. On conçoit les projets louables de M. de la Moskowa et de ses amis. C'est un signe des temps.

Le temps, en effet, est venu de soumettre à un nouvel examen la question du crédit. Tout le monde est las d'un état permanent de guerre financière : car la concurrence n'est, en réalité, qu'une guerre entre les capitalistes et les travailleurs, subdivisée en une infinité de combats particuliers que chaque capital et chaque travail sont obligés de livrer à tous les capitaux et à tous les travaux de leur espèce. C'est l'anarchie, c'est le cannibalisme.

Dans une guerre internationale, la victoire reste ordinairement aux gros bataillons. Le vainqueur s'empare du vaincu et se contente de s'en servir publiquement comme de son esclave. C'est l'état de barbarie, oui; on doit pourtant le regarder comme un progrès, quand on le compare à l'état où vivent les populations antropophages de la Bourse et d'un grand nombre de manufactures et d'ateliers. Là, pas de droit des gens, pas de trève, d'armistice ni de quartier. Le capital vainqueur ne se contente pas de réduire le capital vaincu en esclavage : il le mange! Les grands capitaux ne vivent qu'en donnant la chasse aux petits capitaux; ceux-ci possèdent aussi, de par leur nature, des moyens de défense et d'attaque, tels que la ruse, par exemple, et le venin,— c'est à dire le mensonge et la calomnie, l'annonce et la réclame. Les chances des deux côtés, sont presque égales. Disons mieux, les résultats de telles luttes échappent au calcul des probabilités : l'existence des petits et la durée des grands capitaux est également compromise à chaque moment; on en voit des preuves dans l'histoire financière de notre pays. Nulle part, la vie d'un capital n'est plus chanceuse. C'est au point qu'on n'a pas même essayé d'en fixer le terme moyen : les données manquent. Nous ne connaissons pas, en France, de ces vieilles maisons de commerce qui aient pris part à toutes les grandes opérations financières du siècle et qui, enrichies ou appauvries, n'en conservent pas moins leur indépendance. Il existe encore de ces maisons en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Chez nous, le banquier ne dure pas plus que l'homme politique. On n'a qu'à se rappeler l'histoire de la plus puissante et de la plus nationale maison de France, celle de Laffitte et compagnie.

Cette constante instabilité du crédit est devenue, depuis la révolution, notre mal national endémique. Quelle en est la cause? Faut-il en accuser l'ignorance de nos financiers, ou les passions révolutionnaires du pays? « L'un et l'autre! » répondent les conservateurs. Ils sont unanimes quant à la cause du mal, ils ne s'accordent pas moins sur les remèdes. Pour remèdes ils nous proposent l'économie politique et l'ordre public, les livres de Malthus et les gendarmes. Tout cela est connu, on a essayé de tout cela et toujours sans succès! Les ministres de Louis-Philippe et ceux du régime actuel, étaient et sont bien au fait de tous les systèmes des économistes anglais, depuis celui de Smith jusqu'à celui de Malthus inclusivement. Ils n'ont pas manqué de zèle pour les mettre en pratique : ils ont formé une nombreuse école de Malthusiens. Nous croyons même que l'on compte, à l'heure qu'il est, plus de Malthusiens en France qu'il n'y en a en Angleterre. Si le secret du crédit national se trouvait dans les livres de Malthus, nos ministres étaient certainement des hommes bien faits pour l'y découvrir et le mettre à profit. Louis-Philippe conservait à tout prix la paix avec l'étranger; Paris était tranquille et le gendarme faisait son devoir. Avec tout cela, le budget continuait de grossir et le crédit public se trouva plus que jamais compromis.

Le régime républicain n'a pas été la cause du mal, il n'a fait qu'en constater l'existence. Pour ce qui est de le guérir, la République n'a pas été plus heureuse que la monarchie. La question du crédit national reste encore tout entière.

Essayons d'envisager cette question sous un point de vue opposé à celui des économistes, sous un point de vue politique et moral. D'après ce que nous avons dit, il parait que notre crédit national a des conditions d'existence toutes particulières. Ces conditions, disons-le tout d'abord, dépendent de notre situation politique. La question du crédit, chez nous, est une question avant tout politique. De toutes les nations la France est celle qui influe politiquement le plus sur l'état des autres Peuples, et elle doit en être, par contre-coup, la plus influencée. Les événements de Paris les *intéressent*, c'est à dire qu'ils affectent les intérêts des puissances européennes, et chaque mouvement de ces puissances réagit nécessairement sur les intérêts de la France.

Ces actions et réactions, pour produire des effets matériels, n'ont pas besoin de sortir de la sphère morale : ce ne sont pas seulement les victoires et les défaites qui déterminent la hausse et la baisse de la Bourse : une seule note diplomatique a ce pouvoir. Que dis-je, une note? Une parole, un signe suffit! L'empereur de Russie n'a qu'à froncer les sourcils pour démoraliser toute l'armée malthusienne. Qu'on le suppose aujourd'hui mal disposé pour nous, et demain vous verrez à la Bourse un sauve qui peut universel. La raison en est simple; c'est que cette chose immatérielle qui fait gagner ou perdre des batailles, et que l'on appelle le *moral*, est ce qui décide en définitive du crédit.

M. de Lévis a eu raison de définir ainsi le crédit : *une morale appliquée aux finances.*

Cette idée est variable. Elle subit les influences de l'opinion, elle se modifie et modifie aussi le système du crédit auquel elle sert de base. Chez les Egyptiens on faisait crédit sur des momies. Cette valeur a disparu du commerce avec l'idée égyptienne. Les banquiers du moyen-âge prélevaient de grandes sommes sur une relique. De nos jours on prête à une opinion, on donne de l'argent sur une espérance. Un homme en crédit ne signifie pas, dans le langage populaire, (le seul qui soit vraiment scientifique), un homme qui a de l'argent, mais un homme qui peut s'en procurer. Un représentant dont le discours a du succès à la chambre trouvera à la Bourse de l'argent à l'emprunt: Un vaudevilliste dont la pièce a été applaudie ne craint plus les recors, il est en crédit auprès du public.

Mais en quoi ceci se rapporte-t-il plus particulièrement à la France qu'à toute autre nation? L'Angleterre, la Belgique et la République de San-Marino sont exposées aux mêmes chances de crédit et de discrédit, et pourtant elles sont à l'abri de ces orages périodiques qui détruisent nos finances. C'est vrai. En voici la raison: l'Angleterre, la Belgique et San-Marino se trouvent dans leur état normal. Elles ont des forces militaires en rapport avec la position qu'elles occupent en Europe, et leur activité nationale est conforme à l'idée que l'on se fait de leur puissance.

En est-il de même de la France?

Nous l'examinerons dans un prochain article.

COMPLICATION A ROME.

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui une correspondance de Rome où toutes nos prévisions se trouvent réalisées.

La réaction française s'avoue vaincue par la réaction papale; elle pousse des cris d'alarme, elle appelle à la rescousse. Le Peuple français ne se laissera pas prendre à ces faux semblants de patriotisme. Le Peuple français a réprouvé énergiquement l'expédition contre la République romaine; à cause d'elle, il a retiré sa main qui soutenait le pouvoir; que le pouvoir fasse ses affaires lui-même, il est jugé par la nation.

De son côté, M. le président de la République a adressé à son aide-de-camp, M. Edgar Ney, une lettre pour blâmer l'abus que font de leur pouvoir les trois cardinaux à Rome. Cette lettre a été rendue publique, elle est aujourd'hui dans les journaux de la réaction et dans le *Moniteur*, pourquoi, sinon pour tâcher de ressaisir quelque popularité?

Il ne fallait pas aller à Rome, il ne fallait pas faire sabrer le peuple de Paris le 13 juin lorsqu'il manifestait ses sympathies pour la liberté romaine et ses craintes contre la réaction, qui déborde maintenant, M. le président de la République. Certes, il n'était pas besoin d'être très grand diplomate pour prévoir ce qui arrive aujourd'hui à Rome. Nous avons prédit cette réaction sans pitié, absurde, et pour cela on nous a suspendus? Aujourd'hui on nous donne raison, on réclame notre appui ; nous ne pouvons qne nous abstenir.

Si M. le président de la République veut notre appui, celui du Peuple français, s'il veut retrouver les sympathies qui lui ont donné près de six millions de suffrages, il a autre chose à faire que des lettres, il doit agir : qu'il fasse rétablir la République romaine; qu'il défende la Suisse contre les prétentions de la diplomatie, la Suisse où il a trouvé jadis une généreuse hospitalité; qu'il demande compte du sang versé en Allemagne, en Hongrie, en Pologne; qu'il rende la liberté aux prisonniers, les vaincus de la réaction; qu'il réorganise les gardes nationales; qu'il se rappelle ses promesses touchant l'*Extinction du paupérisme*; qu'il rompe définitivement avec les traîtres de 1815 et les corrompus de Louis-Philippe; alors, mais seulement alors, le Peuple français pourra songer à réviser le jugement qu'il a porté sur lui.

Jusque là, M. le président de la République n'a rien à espérer du Peuple : une lettre ne signifie rien, pour nous; ce n'est qu'un acte de diplomatie; or, chacun sait que nous n'avons guère confiance dans la diplomatie.

La lettre de M. le président de la République, nous le répétons, confirme tout ce que nous disions avant notre suspension. Il est désormais évident que de Rome sortira pour la France une grande honte, sinon la guerre universelle; et quelle guerre alors! la France seule contre l'Europe, la France divisée, abandonnée de tous les Peuples vaincus.

Cependant nous n'avons aucune crainte sur le sort de notre patrie : elle vaincra si son gou-

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 8 SEPTEMBRE 1849.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES (1).

Comment l'Angleterre et la Russie font leurs affaires en Asie. — L'avènement au trône de Perse de Mohammed Chah le Kadjar. — Journal tenu sur les lieux en 1834.

XIV.

Miana, 17 novembre.

Les deux ambassadeurs ont fait ensemble leur entrée dans cette ville ; mais, à leur grand étonnement, ils n'ont trouvé ni le chah ni son premier ministre. On sent ce qu'il y avait d'inconvénant et même de blessant pour la dignité des deux représentants dans cette disparition soudaine. sans aucun avis préalable, surtout après une lettre d'invitation aussi empressée que celle d'hier.

Il n'y avait pas lieu de croire qu'on eût voulu les offenser; toutefois, on ne pouvait aucunement laisser la faute impunie. Il fut convenu qu'on écrirait à l'instant même à Soléman Khan, gouverneur de Miana. Dans une lettre signée collectivement par le général Simonich et et sir J. Campbell, ils témoignaient leur surprise de ce que, contrairement à l'invitation officielle de S. M., personne ne se trouvait plus à Miana.

Ils ne savaient plus où aller à la recherche du camp royal, par conséquent ils priaient le khan d'expédier en toute hâte un exprès, qui fît voir la lettre au kaïmakam, après en avoir reçu un avis par écrit concernant le lieu du séjour du chah et une nouvelle invitation avec indication précise, et vraie cette fois au moins, du jour et de l'endroit où les ambassadeurs devraient venir. La réponse ne se fit point attendre, l'exprès l'ayant apportée avant la levée du soleil. « Nous vous avons attendus pendant trois jours. Le peuple de Miana n'avait plus de quoi nous nourrir. Il se plaignait de ce que nous avions dévoré toutes ses provisions d'hiver. Voici pourquoi le chah a quitté Miana, dont il n'est éloigné que d'un fersekh et demi. Nous campons dans les montagnes de Kaflankouh, sur la rive gauche de Kyzylouzène. S. M. prie leurs EE. de vouloir bien venir l'y rejoindre demain; je les attendrai moi-même à la tête du pont et leur servirai de guide. » La raison du départ précipité était mensongère.

Avec son adresse accoutumée, le premier ministre renvoya la faute aux ambassadeurs eux-mêmes, et prétendit que le chah les avait attendus deux jours consécutifs; en même temps il fit valoir ses sentiments de justice et d'humanité qui l'auraient obligé à quitter Miana. Il aurait mieux fait en disant toute la vérité, que nous avons apprise quelques heures après. L'astrologue du roi, ayant trouvé une heureuse conjonction de je ne sais quels astres, en prévint le maître des cérémonies et l'on se dépêcha de partir avant qu'elle n'eût changé. Le vent est déci lément à l'astrologie; à l'instar du roi et de son premier ministre, tout le monde est pourvu d'un exemplaire du calendrier astrologique où tous les besoins de la vie quoditienne sont prévus. Le cuisinier du kaïmakam va tous les matins chez le *Munedjim-Bachi* pour régler le menu des repas. Autrement tous les mets seraient trouvés sans goût et de mauvaise digestion. S'agit-il de se faire faire un vêtement ? Vite on consulte le calendrier sur l'heure propice pour la coupe, pour la façon, etc., etc.

Le kaïmakam a tenu la parole donnée, ce qui lui arrive rarement. Nous l'avons trouvé près du pont de Kyzilouzène, assis sur un tapis étendu sur le sable du rivage, entouré d'une foule de solliciteurs debout. Il nous communiqua de bonnes nouvelles. D'après une lettre apportée ici par un derviche dans le creux de son bâton de voyage, Ali-chah ne comptait pas beaucoup d'amis à Téhéran; on connaissait sa nullité morale; aucun homme influent ne voulait l'appuyer; ceux qui venaient lui offrir leurs services l'abandonnaient aussitôt après en avoir reçu des récompenses. Le kaïmakam répondit à son correspondant qu'il pouvait secrètement assurer ces serviteurs intéressés que le chah les amnistierait tous, et que tout ce qu'ils réussiraient à extorquer au prétendant ne leur serait point redemandé, pourvu qu'ils vinssent nous rejoindre aux environs de Téhéran.

D'un autre côté, Roknou-Doulet, prince de Kazbine, a envoyé un de ses officiers de confiance, en annonçant sa prochaine arrivée.

Il a dérobé une cassette pleine de perles de prix et de fortes sommes au prétendant en lui promettant d'obtenir la consentement de Mohammed Chah à ses propositions. Le but réel de cette mission est de voir sur les lieux les forces dont nous disposons. Le kaïmakam me fit lire sa lettre pleine des protestations de dévoûment et de flatteries ignobles. Le ministre nous disait « qu'il espérait réussir pour deux raisons ; d'abord parce qu'il avait les deux ambassadeurs dans son camp, ensuite parce que tous les princes, oncles de Mohammed chah, n'étaient qu'autant de *femmes barbues*, sans énergie et sans moyens. Chacun portant avec lui son germe de destruction et d'impossibilité. »

En effet, l'éducation primaire que tous ces princes avaient reçue dans les harems de leurs mères, sous les auspices des eunuques et des mollahs, les avait rendus incapables de figurer à la tête d'une armée.

Le danger sérieux ne vient que du côté du midi de la Perse, où le prince le Fermanferma et son frère avaient déjà soulevé une partie des tribus nomades de la province de Fars.

Il a plu beaucoup dans la nuit. Si les ennemis de Mohamed Chah eussent été plus prévoyants, ils auraient pu s'emparer facilement de nous tous. Nos chevaux tombaient à chaque moment sur les montées et descentes des montagnes de Kaflaukouh, qui la plupart sont des roches d'ardoise recouvertes d'une couche épaisse de terrain argileux. C'est un admirable coup d'œil que celui que présente le fleuve de Kyzilouzène vu de ces hauteurs. Il prend sa source aux environs de Guerrousse, tourne le mont de Fekhti Soléiman, et divise le Kaflaukouh en deux parties inégales. Après s'être frayé un passage à travers les rochers arides de Khalkhal et de Roudbar, et avoir ainsi coupé toute la largeur de la chaîne d'Alburz, le Kyzilouzène débouche sur les plaines boisées de Ghilan; près du pont de Mendjille, et se verse dans la mer Caspienne.

XVI.

Dachbolaque, 19 octobre.

Nous passons la nuit dans le village d'Akkiend et le roi dans ses tentes, dressées à quelques pas d'ici, à Dachbolaque, village à gauche du grand chemin de Téhéran et à trois milles seulement de notre gîte d'hier. Excepté les bataillons de déserteurs, toute la troupe d'infanterie régulière est avec nous. On compte déjà environ 20,000 hommes de cavalerie envoyée par les nomades des environs.

Le roi nous a envoyé prier de l'accompagner à cheval jusqu'au village de Khéirabad, deux fersekhs d'Akkend. Il a voulu que nous assistions à sa première entrevue avec son oncle le prince Roknou Doulet dont nous avons déja parlé. Le chah a reçu fort amicalement les ambassadeurs et chemin faisant s'est entretenu longtemps avec le général Si

(1) Voir les nos des 1er, 2, 5 et 6 septembre.

vernement ose vouloir vaincre; d'ailleurs, au besoin, seule elle saurait combattre et triompher de ses ennemis de l'extérieur comme de ceux de l'intérieur.

Voici la lettre de M. le président de la République :

A M. le colonel Edgar Ney.

Paris, le 18 août.

« Mon cher Ney,

» La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant de ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui le premier s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

» J'apprends avec peine que l'intention bienveillante du saint père, comme notre propre action, reste stérile en présence de passions et d'influences hostiles qui voudraient donner pour base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites bien de ma part au général que dans aucun cas il ne doit permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore se commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape : Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.

» J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux, où il n'était pas fait mention du nom de la France et des souffrances de ses braves soldats. Toute insulte à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur. Recommandez au général de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son intervention.

» Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout comme trace de leur passage la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

» Priez le général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même elle n'était pas traitée comme elle méritait de l'être. J'espère qu'il fera sur-le-champ cesser cet état de choses. Rien ne doit être ménagé pour établir convenablement nos troupes.

» Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Des nouvelles très graves sont arrivées de Rome. Le général Rostolan, qui a succédé au général Oudinot, semblait être, le 29, dans les plus mauvais termes avec la commission pontificale. Nous attendons de plus grands détails avant de donner cours aux nouvelles que nous avons reçues. L'ardeur du *Journal des Débats* à se jeter dans une voie qui nous semble n'être pas la sienne nous engage à nous tenir sur nos gardes. Nous constaterons seulement cet aveu qui lui est échappé, que nous sommes fatalement engagés à Rome dans des affaires ingrates et inextricables.

C'est ce que nous avons dit dès le commencement de l'expédition d'Italie.

LES INTRIGUES(1).

II.

LES LÉGITIMISTES.

Nous l'avons dit, Waterloo a tué la légitimité : les fusillades de la terreur royaliste ont sonné son glas funèbre; le milliard des émigrés, l'occupation du territoire par l'ennemi, la rançon payée par la France à l'étranger ont été les frais de l'enterrement.

Cependant on s'agite, on parle, on correspond tout comme si on vivait encore !

D'Ems et d'autres villes étrangères partent des ordres. Quelle illusion! Il ne manque plus que ces ordonnances, ces lettres soient datées de l'*an dix-neuvième de notre règne !*

Pour compléter la représentation du passé que nous donnent les morts-vivants, il y a quelques journaux qui essayent de nous étourdir avec nous ne savons quel *appel au Peuple*, ni quelle constitution fantastique. Ils énumèrent avec complaisance les services rendus autrefois par la royauté à la nation française.

La vérité est qu'avant Louis XIV les rois eurent à lutter contre la féodalité, et que dans leur intérêt ils frappèrent de rudes coups sur la noblesse; la vérité est aussi de dire que le Peuple aida puissamment les rois dans leur œuvre de démolition de la féodalité : rois et Peuple avaient alors un intérêt commun.

Mais une vérité qu'on ne saurait pas nier davantage, c'est qu'à partir de Louis XIV, dès que les nobles vaincus eurent été changés en courtisans, la royauté laissa le Peuple dans sa misère, et ne songea plus qu'à jouir de sa victoire avec les vaincus transformés en valets.

La vérité aussi, c'est que sous Louis XV la France fut cruellement éprouvée par un gouvernement corrompu et corrupteur, lâche et débauché. Si alors quelques coups de canon furent glorieusement tirés, il ne faut pas oublier qu'ils n'eurent d'autres résultats que d'amuser le roi, qui n'en laissa pas moins prendre nos colonies par les Anglais et égorger la Pologne.

Beaux souvenirs que nous a laissés là la royauté !

La vérité encore, c'est de dire que Louis XVI en se laissant imposer quelques réformes avait la conviction qu'il commettait un acte de spoliation à l'égard de *sa* noblesse : faire payer l'impôt au clergé et aux nobles, dans l'esprit de la royauté, c'était voler le clergé et les nobles; mais écraser de taxes le peuple et le bourgeois, c'était justice.

Temps bien doux à regretter que celui de la royauté !

Nous avons dit ce que furent les *princes légitimes* pendant les vingt-cinq années de la période révolutionnaire : ils ne surent qu'ameuter l'Europe contre leur patrie et fabriquer de faux assignats. Nous savons ce qu'ils firent une fois maîtres en France, nous savons comment ils en ont été chassés ; que Dieu nous préserve de la nécessité de les proscrire encore une fois !

Les voilà cependant qui se remettent à l'œuvre, promettant nous ne savons combien d'avantages à la France si elle veut les laisser revenir au pouvoir. Pourquoi donc ne nous les ont-ils pas donnés ces avantages lorsqu'ils étaient tout puissants parmi nous? A les en croire, dès qu'ils auront rassemblé les débris dispersés du trône, tous les bonheurs tomberont sur nous dru comme grêle. Commerce et industrie, finances et arts, tout sera restauré en même temps que l'*enfant du miracle*, chanté par M. Lamartine.

Grand bien leur fasse ! Nous leur souhaitons la même prospérité que celle qu'ils veulent nous donner. La France a plus confiance en elle pour sa prospérité intérieure qu'en messieurs les serviteurs de la sainte-alliance. La France a fini l'expérience de la royauté du droit divin, elle ne veut plus la recommencer, elle ne le veut plus !

Vainement, après avoir crié *vive la République*, les chevaliers du lys viendront nous vanter les charmes de la royauté : la France est sourde; d'ailleurs elle ne veut pas entendre. Qu'ils laissent donc en repos le cercueil de leur monarchie; eux qui ont fait la loi du sacrilège, ils doivent savoir qu'il ne faut pas profaner les morts.

(1) Voir le numéro du 6 septembre.

L'*Assemblée nationale* prétend que le parti démocratique, après s'être inconsidérément livré à des espérances exagérées sur l'avenir de l'insurrection européenne, est aujourd'hui tombé dans l'excès contraire en se livrant à un désespoir dont elle veut bien le relever, généreuse et complaisante qu'elle est. Elle part de là pour railler le *parti de la révolution* sur son abattement et le féliciter de ne plus élever d'autel qu'à l'IDÉE.

L'*Assemblée nationale* ne croit pas à la puissance de l'*idée* : elle croit à la force de la pique et du fusil, elle croit au Cosaque et au Croate, et si elle ne s'effraie pas du sort de la France, c'est qu'elle sait que cette grande nation a d'autres ressources que celles de l'*idée* à opposer, tant aux attaques intestines de la démagogie qu'aux aggressions extérieures de l'Europe, si tant est que l'Europe puisse nourrir contre la France de l'ORDRE des projets hostiles ou des rêves d'invasion.

Vous n'avez rien à craindre de l'Europe, dit l'*Assemblée nationale*; ce sont les socialistes seuls qui peuvent douter de la bonne volonté du Russe et de l'Autrichien à l'égard de la France.

Le *Parti de la Révolution*, en nous menaçant sans cesse de la néo-sainte-alliance, n'a d'autre but que d'inquiéter les esprits, de troubler l'ordre et d'empêcher la reprise des affaires.

Et quels seraient les motifs des puissances du Nord pour vous attaquer ? Est-ce parce que vous êtes en République ? Que lui importe ! Si elle devait vous châtier de tous vos changements de gouvernements, de toutes vos fantaisies faubouriennes, elle aurait par trop à faire, en vérité. Rassurez-vous donc! l'Europe vous laissera votre République, elle compte même sur le système démocratique où vous vous êtes follement placés en Février pour voir s'annuler de plus en plus votre influence à l'extérieur. Les armements considérables dont vous vous alarmez à tort n'ont qu'un but : l'exécution franche et complète des traités de 1815.

Les cabinets du Nord vous demanderont aussi de travailler à détruire chez vous cet esprit qui se fait jour au dehors par la propagande et qui vient périodiquement troubler la tranquillité des capitales.

Voilà tout ce qu'ils vous demanderont; c'est peu, comme vous voyez, mais ils y tiendront la main ; au besoin ils appuieront de légitimes exigences par les armes; et, certes, vous ne serez pas assez ennemis de vos intérêts, de votre repos et de celui du monde pour les sacrifier à un faux point d'honneur, pour entamer une guerre terrible à propos de ces traités de 1815 que vous avez si bien su observer et *faire observer* jusqu'à ce jour.

Quant à cet esprit démocratique qui vous dévore à l'intérieur, vous avez tout intérêt à l'étouffer ; il tue tout chez vous, industrie, confiance, affaires, etc.; d'autre part, il inquiète vos voisins. Songez-y donc! Que si le bon sens national, la raison publique se manifestant par le suffrage universel, vous entraînait vers un gouvernement plus sage, plus *stable*, l'Europe vous aiderait de ses armements à l'établir chez vous. Du reste ce n'est qu'une offre désintéressée dont vous tiendrez compte si bon vous semble. Mais on croit devoir vous avertir par l'*Assemblée nationale* que si la démagogie venait à s'emparer du pouvoir, à régner à Paris, à troubler la paix générale, la paix telle que l'entendent et la veulent maintenir les défenseurs couronnés de l'ORDRE, on vous prévient que l'empereur de Russie, qui vient de pacifier la Hongrie, n'a pas cessé pour cela ses immenses armements.

D'ailleurs, l'empereur de Russie n'est pas pressé de rentrer dans ses Etats ; « lisez plutôt ses proclamations à ses soldats, à leur départ de Pétersbourg, au début de la campagne : semble-t-il faire pressentir un prompt retour dans la patrie? *N'annonce-t-il pas un but général et solennel de répression? Ne s'en explique-t-il pas tout haut, même avec l'ambassadeur de France?* »

Que l'*Assemblée nationale* soit assez avant placée dans l'estime et les secrets du cabinet de Saint-Pétersbourg, le ton d'assurance avec lequel elle nous parle de ses projets donnerait peut-être à le penser. Si cela était, nous lui serions obligés de nous dire ce qu'elle entend par ce *but général et solennel de répression?* Contre qui veut-on sévir *solennellement?* Si c'était contre la France, nous serions intéressés à savoir quelle a été la réponse, ou tout au moins l'attitude de notre ambassadeur quand l'empereur Nicolas *s'en est expliqué tout haut* en sa présence.

L'*Assemblée nationale* voudra-t-elle satisfaire notre curiosité à ce sujet ? Nous l'esperons. En attendant nous nous plaisons à penser, pour l'honneur du citoyen chargé de représenter la République française à la cour de Saint-Pétersbourg, qu'une telle déclaration aura été reçue avec ce sentiment de fierté blessée qu'ignoreront toujours ceux qui, comme l'*organe officiel* de la réaction, ont perdu tout souvenir de la tradition et de la dignité nationales.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 6 septembre 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots.	251,288,378	02
Numéraire dans les succursales. . . .	138,374,436	»
Effets échus hier à recouvrer ce jour. .	576,792	57
Portefeuille de Paris, dont 16,208,979 fr. 30 c. provenant des succursales. . .	43,393,467	73
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	78,261,513	»
Avances sur lingots et monnaies . . .	10,183,800	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	521,455	»
Avances sur effets publics français. . .	20,093,733	25
Avances sur effets publics français dans les succursales.	1,331,715	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République.	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	50,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille. .	1,075,000	»
Prêt au département de la Seine. . . .	3,000,000	»
Rentes de la réserve.	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles.	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics.	12,779,344	39
Hôtel et mobilier de la Banque. . . .	4,000,000	»
Immeubles des succursales.	2,587,040	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes.	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque . . .	3,817,590	43
Effets en souffrance dans les succursales.	2,602,976	»
Dépenses d'administration de la Banque.	197,925	51
Dépenses d'administration des succursal.	219,395	»
Divers	906,650	75
	728,422,895	78

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales. . . .	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales . . .	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque . . .	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque.	359,553,300	»
Billets au porteur en circulation des succursales.	47,832,300	»
Billets à ordre.	854,600	60
Compte courant du trésor, créditeur. .	73,256,517	68
Comptes courants.	86,460,498	05
Comptes courants dans les succursales. .	27,636,842	»
Récépissés payables à vue.	8,613,000	»
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,613,550	»
Traites des succursales à payer par la Banque.	7,197,302	89
Traites de la Banque à payer par les succursales.	3,632,466	»
Dividendes à payer.	343,941	25
Liquidation du comptoir d'Alger. . . .	165,947	44
Escomptes et intérêts divers	1,339,368	75
Escomptes et intérêts divers dans les succursales.	886,994	»
Réescompte du dernier semestre. . . .	143,693	49
Réescompte du dernier semestre dans les succursales.	321,562	»
Divers.	140,291	63
	728,422,895	78

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

La *Gazette de Cologne* rapporte, dans son dernier numéro, que deux hommes portant des noms historiques ont demandé la main des jeunes filles fouettées à Milan par ordre des Autrichiens.

Le *Lloyd* de Vienne constate d'autre part, dans un long article au sujet de ces exécutions, qu'il y a eu unanimité dans la population milanaise quant à ces manifestations de haine contre les emblèmes du gou-

---

monich, auquel il donnait une préférence marquée sur son collègue britannique.

Nous rencontrions beaucoup de détachements de cavalerie nomade venant offrir leurs services à leur nouveau souverain. Ils se tenaient silencieusement, les chefs debout, les cavaliers à cheval, à une distance respectueuse. Le maître des cérémonies allait d'abord leur parler et ensuite revenait auprès du chah en lui disant les noms des chefs et ceux de leurs tribus respectives. Ceux que le chah voulait distinguer avant les autres, au signal donné venaient à pied, et tout en courant près de l'étrier de S. M., car il ne s'arrêtait point, répondaient à ses questions. Après avoir reçu la permission de se retirer, ils allaient se remettre en selle à la tête de leurs détachements, suivaient notre cortège. Leurs jeunes fils galoppaient des deux côtés de la route, en jouant avec le djérid et déployant leur adresse à manier les armes et les beaux étalons qui leur servaient de monture. Rien de plus pittoresque que ces nobles coursiers lancés à bride abattue, emportant les draperies des manteaux bleus, écarlates, jaunes et blancs. A la moitié du chemin un des fils de Roknou-Douelt vint demander si le chah voulait bien permettre à son père de pouvoir venir lui offrir ses hommages en personne.

En effet nous le vîmes près du village de Khéirabad. L'étiquette exige que le neveu vienne à la rencontre de l'oncle et non pas l'oncle à celle du neveu; le chah le savait, et soit la joie d'un spectacle aussi nouveau pour lui, soit l'attendrissement réel, il essuya ses yeux remplis de larmes, descendit promptement de son cheval, embrassa son parent sur les deux joues et le conduisit bras dessus bras dessous à la tente préprrée. Un quart d'heure après, les ambassadeurs reçurent l'invitation de s'y rendre aussi.

Une table couverte de beau linge et d'un magnifique service en argent, que sir J. Campbell avait prêté, car le roi n'en avait encore aucun à lui, des fauteuils en acajou, prêtés aussi ; en un mot un élégant petit déjeuner à l'Européenne nous y attendait. Il était destiné à huit convives seulement : Mohammed chah, les trois oncles, Roknou-doulet, Mélik Cassim Mirza et Mohammed Mirza ; enfin les deux ambassadeurs chacun avec un de leurs employés. Le roi était fort gai, causait et mangeait pour quatre.

Roknou-doulet a environ cinquante ans ; mais ses habits de deuil, sa barbe qu'il n'avait ni peinte ni soignée depuis la mort de son père, et l'expression de sa figure pâle et visiblement sous l'émotion de quelques pensées pénibles, lui en donnaient plus de soixante. Ayant appris qu'on avait fait crevé les yeux à deux princes, frère du jeune chah, il craint un pareil sort. « J'ai déjà fourni ma carrière ici-bas, disait-il ; j'eus le triste bonheur d'assister aux derniers moments du feu chah. J'ai entouré ses dépouilles mortelles du respect et des honneurs qu'il recevait de son vivant. Je l'ai enterré dans la mosquée cathédrale de Koum. En voilà bien assez pour clore une existence obscure comme la mienne. Je n'ai guère d'autre vœu que celui de te voir, jeune souverain, assis sur le trône de nos aïeux, et ensuite finir le peu de jours qui me restent en priant Dieu dans le coin de quelque mosquée pour que ton règne soit long et prospère. »

Le ton conciliant et franc du chah finit par lui donner du courage. Il racontait, toujours en prodiguant des flatteries pour le jeune chah, le pillage des bazars à Koum et à Ispahan.

..... « Si à côté de tous ces désordres, causés à l'instigation de nos ennemis, le Fermanferma, le prince de Boroudjird et l'Eminé Doulète, j'ai réussi à maintenir l'ordre dans le camp du feu roi, je n'ai point la présomption de l'attribuer à mon mérite ; je n'en ai aucun : c'est l'effet de l'influence heureuse de l'horoscope de V. M. » Il fut interrompu par cette remarque de Mohammed-Riza-Mirza. « Il est étonnant que l'astre du roi ne vous ait point empêché de recevoir des mains d'Ali-Chah deux pièces d'artillerie ? » Après s'être remis de son trouble, il reprit : « Eh ! mon Dieu, c'était le meilleur moyen d'en priver notre ennemi. Les canons attendent les ordres de S. M. à Kazbine, où ils se trouvent sous la surveillance d'un de mes fils dont je connais le dévouement et la fidélité. »

Nous rîmes beaucoup de l'aventure, le chah ayant eu le bon sens de dire qu'il n'avait jamais douté des bons sentiments de Roknou-doulet à son égard, ce qui l'a beaucoup rassuré.

Arrivés à Khéirabad, nous trouvâmes ce petit village comme noyé dans la blancheur rayonnante au soleil des quelques centaines de tentes de notre camp. Ces villes en toile surgissent ici en quelques heures comme les villes que les poètes anciens nous représentent s'élevant subitement aux sons de la lyre d'Orphée. Notre musique à nous, c'est le tintement des grelots des bêtes de somme, accompagné des hennissements rauques des chameaux.

XVII.

Village d'Ermégani, 20 novembre.

Dans la matinée on nous annonça l'arrivée du prince Abdullah Mirza, que nous avons déjà vu s'enfuir après avoir saccagé quelques villages de Khamsa. Il le fit en désespoir de causes ; aussi, malgré sa soumission, fut-il reçu moins bien que Roknou-Doulète. La cavalerie des nomades arrive des environs grossir notre camp. L'esprit des Serbazes est excellent; leur commandant en chef Behmène Mirza leur a fait don d'un toman (12 f. 50 c.) par homme sur sa cassette privée. On nous raconte que le jour où le prétendant Ali Chah donnait sa première audience à Téhéran, il ne pouvait pas mettre la couronne du feu chah, trop petite pour sa tête. Le ministre des affaires étrangères, Aboul Hassan Khan, la tenait avec ses deux mains sur la tête de son maître, pendant que celui-ci montait les gradins pour s'asseoir sur le trône. Ce signe de mauvais présage avait beaucoup affligé le prétendant.

Le général Simonich invita sir G. Campbell à dîner, pour fêter l'anniversaire du sacre de l'empereur Nicolas. Le chah avait ordonné à son chef d'artillerie de saluer la fête avec du canon. Cependant on décida que, les décharges d'artillerie pouvant alarmer les troupes qui n'en étaient pas prévenues, les salves seraient remises à demain. L'ambassadeur de Russie tient beaucoup à ce que les premiers coups de canon conduisant le nouveau chah dans sa capitale soient tirés en l'honneur de l'empereur. Les Persans superstitieux, et surtout ceux qui veulent se concilier les bonnes grâces de l'empereur, ne manqueront pas de dire qu'une semblable inauguration de notre campagne leur portera bonheur.

(*La suite prochainement.*)

— Un écrivain que des travaux sérieux ont fait connaître dans la presse, M. G. de Molinari, vient de publier sous ce titre : *Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, une série de dialogues sur les questions économiques à l'ordre du jour, questions des salaires, de la rente, du crédit et des banques, de la population, du gouvernement, etc. M. de Molinari a le tort de résoudre ces questions d'après les principes de l'économie politique anglaise. Toutefois son livre nous a paru inspiré par un esprit sincèrement démocratique, par l'amour de la justice et de l'égalité, et c'est à ce titre que nous le recommandons à nos lecteurs.

vernement autrichien, et il en déduit cette conséquence, que l'Autriche ne saurait à présent faire participer les Lombards *aux libertés* qu'elle accorde à ses autres sujets !

ETATS GERMANIQUES.

Francfort, 1er *septembre.* — Le prince de Prusse nous quittera demain probablement, à cause de l'accueil froid que le public lui a fait d'abord au théâtre, et depuis, lors qu'il se trouvait hier à la tête de notre milice qui rentrait dans la ville. L'enthousiasme avec lequel on a reçu l'archiduc Jean, le vicaire de l'Allemagne, a contribué à faire ressortir l'indifférence manifestée par notre population à l'hériti r présomptif du pouvoir central de l'Allemagne. Le prince de Prusse en a déjà témoigné son mécontentement, en refusant l'audience au comte Rechberg, plénipotentiaire autrichien près du pouvoir central.

Bavière. — MUNICH, 2 *septembre.* — L'objet principal de la diète qui va se réunir sera, à n'en pas douter, la question allemande. L'Autriche, qui vient de terminer à peu près la guerre en Italie et en Hongrie, manifestera maintenant ses vues sur l'Allemagne d'une manière plus hardie et plus précise. La franchise peu gênée du cabinet de Berlin la force à s'armer de toute son énergie. La Bavière suivra l'impulsion que Vienne va lui donner. La Prusse a l'intention de convoquer un parlement qui représentera, pour le moment au moins, vingt-cinq millions d'Allemands. Ce parlement ne manquera pas de faire grande impression en Allemagne, malgré les antipathies du cabinet brandebourgeois. L'Autriche veut lui opposer une confédération plus pratique, plus exécutable. La Bavière, et peut-être le Wurtemberg, se joindront au projet de l'Autriche. On se propose de battre la Prusse par les mêmes armes avec lesquelles elle a battu jusqu'à présent l'Autriche, c'est à dire par la supériorité des institutions politiques.

Et en effet le projet prussien, abstraction faite de la loi sur les élections, maintient tous les privilèges de la haute et de la petite noblesse ; tandis que les institutions de l'Autriche promises par la constitution octroyée et la constitution de la Prusse elle-même, sont sous ce rapport beaucoup plus avancées. Outre cela, les Allemands se rappellent si bien la versatilité du gouvernement prussien, et ses procédés dans le Schleswig et à Bade sont si arbitraires que même l'Autriche n'aura pas beaucoup de peine à contrecarrer ses projets ambitieux. La guerre civile entre l'Allumagne du Nord et l'Allemagne méridionale n'est pas probable ; mais ce qui est plus possible, c'est que l'Allemagne prussienne tombera sous l'influence de la Russie, tandis que l'Allemagne autrichienne pourrait subir à la longue l'influence de la France.

(*Correspondance particulière.*)

Bade.—CARLSRUHE, 1er *septembre.*—Le régime cruel des Prussiens en présence du gouvernement grand-ducal déconsidère ce dernier de jour en jour. La majorité des Badois désire que leur pays fasse partie d'un Etat plus étendu pour être à l'abri de pareilles influences qui pèsent maintenant sur lui. Monarchie, ou république, pourvu que l'Allemagne soit unie, voilà le désir général des Badois.

PRUSSE.

BERLIN, 5 *septembre.* — Toute l'attention du public se porte maintenant sur le travail d'examen auquel se livre la seconde chambre à propos de la constitution définitive de l'Allemagne. Il n'est pas douteux que si le ministère laisse faire la seconde chambre, toutes les résolutions qui en sortiront seront contraires, hostiles même aux conférences des princes allemands du midi, et rendront le rapprochement avec l'Autriche de plus en plus difficile.

POLOGNE.

Le maréchal Paskiewicz est arrivé à Vorsovie le 1er septembre de retour de la Hongrie. L'empereur lui a fait une réception solennelle à Lazienki, en présence des troupes auxquelles il fit prendre les armes dans ce but.

—Des grêles et des incendies dévastent cet été plusieurs contrées du royaume de Pologne. Le désarmement complet du pays fait que les loups y occasionnent des malheurs fréquents en enlevant des enfants dans les champs, même la proximité des maisons.

CRACOVIE, 27 *août.* — Le bruit court depuis quelques jours que la Russie veut être indemnisée pour son intervention en Hongrie par la cession d'une partie orientale de la Gallicie et par le territoire et la ville de Cracovie. Le San et la Vistule formeront à l'avenir la frontière des deux Etats. D'autres les étendent encore plus loin. Cette nouvelle fait une grande sensation. (*Poste orientale.*)

HONGRIE.

Nous recevons à l'instant les nouvelles suivantes :

Vingt-quatrième bulletin de l'armée russe. — Le général Grabbe rapporte que le lieutenant colonel Isakow, invité par le ministre autrichien de la guerre, est parti de Raab accompagné d'un officier autrichien pour se rendre dans la forteresse de Komorn, y informer la garnison de la situation actuelle des affaires en Hongrie et l'engager à se rendre à discrétion. Le commandant de cette forteresse et de la garnison, Klapka, qui se trouvait dans le camp retranché près de la forteresse, répondit à cette proposition qu'avant tout il tenait à s'informer des événements qui ont eu lieu près d'Arad, et que dans ce but il a envoyé deux de ses officiers. En attendant on est convenu de suspendre les hostilités pendant quinze jours, tant de la part de la garnison de Komorn que du côté de l'armée qui la cerne.

Tout en attendant le retour des officiers envoyés par Klapka ; le général Grabbe s'avança avec ses troupes le 23 août de Neusol à Leva, où il arriva le 25 août en donnant aux troupes du repos.

Le général Lüders rapporte que le détachement hongrois, commandé par Frumer qui avait déposé les armes devant nos troupes près de Hatzeg, comptait 1,500 hommes et avait 8 pièces de canon, autant de caissons remplis de munitions et trois drapeaux. On a envoyé à Hermanstade aussi bien les prisonniers que les canons.

Selon la convention conclue avec le général autrichien Ramberg, le général Lüders fit des dispositions ponr cantonner ses troupes à Reismark, Hermanstadt et Fogarasz.

Le même général annonce que le chef de partisans Janko et ses compngnons Aksemtis et Sentivan ont facilité la soumission de la Transylvanie en approvisionnant la forteresse de Karlsbourg, en tenant ferme jusqu'au bout et en occupant la partie montagneuse de la Transylvanie située à l'occident dont il n'aurait pas été facile de refouler les Hongrois. Après la bataille de Hermanstadt, ils se sont rendus très utiles en interceptant les communications des Hongrois et en couvrant notre aile droite pendant que nos troupes marchaient à Deve sur la Marosz.

Le général Grotenhelm, arrivé le 17 août à Dees, ayant appris que les insurgés, commandés par Kosincza, avaient quitté cette ville il y a deux jours, envoya à leur recherche un officier d'état major, muni d'une lettre de Gœrgey, et lui ordonna d'engager les insurgés à se rendre à discrétion. Cet officier rencontra les troupes de Kosincza dans un camp près de Szibo, en Hongrie. Elles se composaient de 15,000 hommes, et avaient avec elles trente pièces de canon. Kosincza a envoyé deux parlementaires à Groswardein pour y voir Gœrgey. Ces parlementaires y sont arrivés le 24 août, et ayant eu une conférence avec leur ancien chef, ils sont repartis le lendemain à Szibo, s'engageant à décider Kosincza à mettre bas les armes.

— L'ancien commandant d'Esseg, le vieux général Jovich, qui avait rendu cette forteresse aux Hongrois , a été conduit enchaîné à Vienne. Beaucoup de prisonniers importants le suivront. Parmi les condamnations à Pesth, nous en trouvons une pour un nouveau délit : un artisan reconnu coupable d'avoir chanté une chanson nationale a été condamné à trois mois de fers.

—Nous avons rapporté, il y a quelques jours, que le château-fort de Deva, en Transylvanie, est sauté dans les airs, par l'inadvertance, comme disait le bulletin russe, de ceux qui confectionnaient des cartouches.

D'après d'autres rapports, les 300 Hongrois qui y tenaient garnison, ne voulant pas se rendre, ont fait sauter la poudrière. Les Russes, qui n'ont pas voulu, dans leur bulletin, relever ce fait héroïque, ont trouvé les cadavres noircis au pied d'un rocher de 400 à 500 pieds de haut. Le fort est complètement détruit; aucun de ses défenseurs n'a conservé la vie.

AUTRICHE.

VIENNE, 1er *septembre.* — La nouvelle que les Russes déclarent valables les banknotes de Kossuth, tandis que Haynau les fait brûler, a fait ici une grande sensation. Le commerce est d'avis que les Russes sont plus justes et plus conséquents que le ministère autrichien. Toujours est-il que c'est une usurpation de la part de nos alliés. Haynau est entré en fureur lorsqu'il a appris qu'un officier russe avait fait annoncer au bruit du tambour à Czaba, bourg populeux dans le comitat de Bekesz, que le papier-monnaie de Kossuth était valable.

— On assure que le général Haynau, qui devait venir à Pesth, est appelé à Vienne, et qu'il sera remplacé dans le commandement militaire de la Hongrie par le général Schlick. Sa cruauté connue et ses mesures arbitraires dans les affaires civiles auraient amené sa chute.

(*Journal de Berlin.*)

ITALIE

Piémont.—TURIN, 2 *septembre.*— La chambre des députés, dans sa séance du 31 août, a entendu le rapport de M. Brofferio sur la proposition relative aux évêques d'Asti et de Turin, dont l'un a abandonné sa résidence, l'autre vit somptueusement à l'étranger aux dépens de ses ouailles et de l'état.

Après avoir exposé ce qui s'est passé à ce sujet entre la commission et le ministère, le rapporteur conclut ainsi :

« Nous trouvons très bien que le ministère ait pensé à envoyer un magistrat distingué à Gaëte pour traiter de ce différend et de beaucoup d'autres, et nous espérons qu'il trouvera la cour romaine plus portée à un accommodement que par le passé.

» En attendant, votre commission pense que le pouvoir civil a le droit de tenir en bride les autorités ecclésiastiques de toutes les hiérarchies, de les faire rentrer dans le devoir lorsqu'elles en sortent, surtout lorsqu'elles se mettent en opposition avec les règles de l'état. La société serait dans une bien misérable situation si elle n'avait pas moyen de se défendre contre un corps qui aspire toujours à se mettre au dessus des lois, et qui voudrait créer un état dans l'état. »

Ce rapport sera imprimé et renvoyé dans les bureaux.

Le député Ceppi fait un rapport sur le projet de loi présenté par le ministre des finances tendant à obtenir la faculté d'aliéner tout ce qui reste de rentes disponibles sur le crédit ouvert le 12 juin dernier.

Les conclusions du rapport sont favorables au projet de loi.

GÊNES, 31 *août.* — Hier, dans l'après-midi, a éclaté un incendie dans la grande caserne occupée par les troupes de la brigade de Savoie. Les flammes, qui pendant quelques heures avaient cheminé sourdement, s'élancèrent tout à coup avec une intensité effrayante dans l'aile du nord de ce bâtiment. Bientôt accoururent les pompiers, une partie des équipages, les sapeurs du génie et les soldats de la ligne. Les premiers à monter sur le toit furent nos agiles et courageux marins. Ils furent bientôt suivis par les pompiers, et là, tous ensemble, au péril de leur vie, firent des trouées dans le toit, afin de faire pénétrer l'eau dans l'intérieur. A cause de la sécheresse, on était obligé de se servir de l'eau de mer.

Malgré des efforts inouis les flammes redoublaient, et le toit enfin s'écroula avec fracas. On ne put se rendre maître du feu que vers les six heures du soir. Mais vers les huit heures il reprenait avec plus de force et à l'effroi universel il s'étendait vers les magasins de poudre. A neuf heures d'autres compagnies de pompiers furent appelées, et grâce à leurs efforts, au zèle et à l'ordre de la multitude qui prêtait son concours on se rendit entièrement maître du feu vers minuit. Le bruit court qu'on a à déplorer la perte de plusieurs personnes et qu'il y a beaucoup de blessés.

Les marins du *Tonnerre*, vapeur de guerre français, qui se trouvait dans le port, ont prêté le secours de leurs pompes et ont rendu beaucoup de services.

— On lit dans des lettres venues de Malte que les émigrés italiens, fatigués des vexations continuelles des autorités locales, se sont déterminés à demander un asile au Piémont. Le nombre de ces infortunés s'élève à environ 1,200. Ce nombre effraiera peut-être le ministère. Un émigré très riche connu par ses études sur l'économie politique doit partir incessamment pour le Piémont dans le but de proposer au gouvernement un projet de colonisation dans l'île de Sardaigne. Ce projet sera appuyé par de riches capitalistes :

C'est dans la circonstance actuelle peut être le seul moyen de venir efficacement au secours de l'émigration.

Vénétie.— La *Gazette de Venise* dans les derniers numéros qui nous sont parvenus publie diverses proclamations qui contiennent les dispositions suivantes.

L'entrée est ouverte en franchise et sans droits, à tous les approvisionnements de vivres, du 27 août au 12 septembre ; les communications avec la terre ferme sont libres ; la taxe personnelle est abolie ; *le prix du sel est diminué ;* le port franc s'étendra jusqu'aux anciennes limites de l'île St-Georges; les anciens édits sont remis en vigueur , et tous ceux rendus par le gouvernement provisoire sont abolis; M. Montecuccoli est nommé gouverneur de toutes les provinces vénitiennes ; le papier communal émis par le gouvernement provisoire est ré uit à la moitié de sa valeur et sera échangé contre des bons du trésor qui auront cours forcé dans tout le royaume Lombard-Vénitien.

Nous ajouterons la notificatiou du général Gorzkowski en date du 27 août, qui annonce le doux régime auquel vont être soumis les malheureux Vénitiens :

« 1° Venise et ses dépendances sont déclarées en état de siége ;

» La garde civique et tous les autres corps armés sont dissous ;

» 3° Les armes de toutes sortes, les poudres et autres objets de guerre devront être consignés aux commissions et dans les localités qu'on indiquera; par un avis spécial, dans le terme de quarante-huit heures;

» 4° Toutes les réunions politiques sont défendues;

» 5° Les emblêmes, les signes de ralliement, les combinaisons de couleurs républicaines, les cris, les chants, les discours, les écrits et les imprimés tendant à maintenir ou à réveiller l'esprit révolutionnaire, sont également défendus;

» 6° La presse est soumise à la censure préventive;

« 7° Tous les établissements publics devront être fermés à dix heures du soir ; les habitants devront être rentrés chez eux pas plus tard que dix heures et demie. On accordera des permissions spéciales au personnel sanitaire et ecclésiastique. Les contraventions seront jugées par les autorités militaires, par un jugement sommaire ou par un conseil de guerre. Le jugement sommaire a lieu pour toutes les contraventions ou omissions des ordres cités dans l'article 3 ; il prononce la peine de mort par la fusillade, qui devra être exécutée dans les vingt-quatre heures.

« Le conseil de guerre juge les contraventions et omissions des articles 4, 5, 6 et 7 ; il condamne à la peine d'un mois à cinq ans de prison, selon les circonstances, et aussi à des amendes pecuniaires en faveur des institutions pieuses.

« Je désire que l'attitude des habitants et leur coopération à réprimer les mal intentionnés puissent faire cesser bientôt ces dispositions exceptionnelles, de sorte qu'ils puissent jouir des institutions libérales garanties par S. M. I. R. A à ses peuples, sous la tutelle des autorités civiles et militaires.

» Venise, le 27 août 1849. « GORZOWSKI. »

Etats romains.—ROME. — On lit dans le *Statuto*, journal qui, en Italie, passe pour un journal peu ami des libertés publiques, la lettre suivante :

ROME, 28 *août.* — Ce que je vais vous apprendre aujourd'hui suffira pour vous édifier sur ce que valent les restaurations, et ce qu'elles produisent.

A Narni, le général Cordova a fait arrêter dix personnes honorables sans aucune raison, et lorsque la municipalité vint se plaindre d'une pareille mesure, elle fut accueillie par des menaces et de mauvais traitements. A Terni, le général ordonna qu'on envoyât hors des frontières le marquis Cittadini, le comte Gazzoli, Luigi Manni et plusieurs autres citoyens qui s'étaient refusés à accepter la charge d'officiers municipaux.

Pour obéir aux ordres du général, ces messieurs demandèrent des passeports, on leur répondit en les mettant aux arrêts qui devaient durer jusqu'à ce qu'ils eussent accepté les fonctions auxquelles ils avaient été désignés. Le marquis Cittadini n'en persista pas moins dans ses refus, ce qui a fait prolonger la mesure à son égard ; les autres eurent la faiblesse de se soumettre.

Ces bons amis du pontife et du Peuple romain réparent admirablement les misères de l'Etat, des municipalités et des particuliers en exigeant des municipalités toutes les provisions qui leur sont nécessaires et mettant tout à notre charge absolument comme s'ils avaient fait la conquête du pays. Ils se donnent en public toutes sortes de libertés, et pour un rien appliquent la bastonnade à nos pauvres paysans.

Le croirez-vous ? Il circule des écrits, répandus à pleines mains dans les campagnes, où l'on parle de droits anciens sur cet état, où l'on malmène le gouvernement papal, où l'on invite le peuple à demander une fusion avec une puissance voisine. Vous devinez bien que l'Autriche n'est pas étrangère à ces menées, dont le ridicule, du reste, fait bonne justice.

Vous voulez sans doute avoir des renseignements sur les individus qui composent la commission d'inquisition politico-criminelle civile, morale, religieuse. Elle devait être composée de jurisconsultes éminents; tous ceux qu'on a désignés sont tout à fait inconnus. Ce sont d'anciens procédariers, d'anciens employés de la police, d'anciens juges de police de l'époque grégorienne, enfin ce sont tous stipendiés. Priez pour l'âme de ceux qui leur tomberont sous la main!

On dit que les Français ne veulent pas de cette commission ; on dit que le désaccord entre la diplomatie française et la cour de Gaëte va toujours croissant. Que deviendra ce pays ? Il n'en fut jamais de plus malheureux sous le rapport des conditions matérielles, morales, civiles et politiques qu'on lui a faites.

— Le *Journal de Rome* du 28 publie la proclamation suivante :

« Soldats,

» La confiance du gouvernement m'appelle au commandement en chef de l'armée. Ma première pensée doit être pour le général auquel je succède.

» Aujourd'hui, en vous faisant ses adieux, il a voulu payer un nouveau tribut d'éloges à votre discipline, à votre valeur, à vos services passés. Qu'il me permette de le remercier ici, en votre nom et au mien, des sentiments qu'il vous a exprimés.

» Depuis le commencement de la campagne vous avez été mis à de rudes épreuves, vous avez courageusement supporté de grandes fatigues, affronté tous les dangers. Une guerre imprévue d'abord, puis une résistance insensée nous ont obligés à renverser les murs de Rome et à y entrer en vainqueurs. Vous avez ainsi accompli la plus difficile et la plus glorieuse partie de votre tâche.

» Cependant, la mission que le gouvernement a confiée à vos armes n'est pas complétement achevée. L'armée continuera d'occuper la ville de Rome et les cantonnements. Son installation, qui était jusqu'ici toute provisoire, va recevoir des modifications appropriées aux nécessités d'une occupation plus complète. Je ne négligerai rien pour assurer votre bien-être, et pour vous conserver dans le pays la position que vous avez su y conquérir.

« Votre conduite, votre modération, votre générosité, vous ont acquis l'affection de tous les habitants, les sympathies de tout un peuple, l'estime et le respect de ceux-là même qui étaient vos ennemis. Ce sont là des conquêtes dont la patrie vous sera reconnaissante, car elles ajouteront encore à la gloire de vos armes, en étendant dans ce pays l'influence de la France.

Soldats! je ne me dissimule pas l'étendue des devoirs nouveaux qui me sont imposés. Je compte en toute circonstance sur votre dévoûment et votre confiance pour m'en rendre l'accomplissement facile.

« Le général en chef, ROSTOLAN. »

SUISSE.

Berne, *4 septembre.* — L'épée de la France, quoique le tranchant en soit bien émoussé, fait encore trembler les puissances du nord ; au reste, elles comptent sur la stabilité de son gouvernement auquel elles n'ont jamais accordé que des sympathies hypocrites. D'un autre côté, la confédération helvétique leur semble une forteresse inexpugnable dont il faudrait, en cas de guerre, assiéger chaque rocher et chaque gorge. Ainsi la voie des armes leur paraît trop incertaine pour y recourir, du moins en ce moment ; celle de la diplomatie leur présente moins de difficultés et plus de chances de succès. Ces considérations ont été sérieusement pesées, avant de traiter les affaires pacifiquement. La ruse et l'intrigue, après la soumission de la Hongrie, vont prendre beaucoup de développements. « *L'or aplanit tout; ceux qui le possèdent s'infiltreront partout*, disait un ami de Stadion et du comte de Nesselrode. »

— On lit dans une feuille conservatrice de Paris :

« Les journaux allemands gardent aujourd'hui un silence complet sur la marche des 30,000 russes sur le Vorarlberg. Quant à l'invasion de la Suisse, tout se réduit à une note du cabinet prussien qui exige, dit-on, le rétablissement de l'ancien ordre de choses à Neuchâtel ; encore l'existence de cette note n'est-elle pas certaine. »

Cette feuille serait-elle fâchée de ce que les Russes ne sont pas encore en marche contre la Suisse ? Le silence des feuilles germaniques semble l'étonner ; elle provoque leur discrétion, et voudrait leur arracher quelques menaces à l'adresse de la confédération helvétique. Le jour où des hordes étrangères mettraient le pied sur notre territoire serait sans doute un jour d'allégresse et de triomphe pour les gens *honnêtes* et *modérés*.

— La question de Neuchâtel apparaît comme le nœud gordien de la situation politique de la Suisse en face des puissances européennes et de la Prusse en particulier, du moins aux yeux des partisans du recul ; c'est là qu'ils nous attendent. Les feuilles contre-révolutionnaires sont assaillies de leurs réclamations; il est certains écrivailleurs parmi nous qui consacrent tout leur temps à calomnier leurs concitoyens dans les correspondances qu'ils fabriquent et qu'ils envoient çà et là. Quelle générosité et quel patriotisme! Ils ne comprennent pas, ces hommes aussi aveugles qu'ils sont étroits et ambitieux, que le cabinet de Berlin a d'autres occupations plus sérieuses qui le tourmentent, que de prêter l'oreille à des plaintes, à des dénonciations qu'il couvre de son mépris. La principauté n'est pas une propriété si avantageuse à la couronne, qu'elle ne puisse s'en passer et qu'on déclare la guerre à la confédération pour ce motif seul. Et puis, quand on nous la déclarerait, nous avons deux cent mille combattants prêts à marcher et qui brûlent de se mesurer avec les Prussiens. Les fiers enfants de l'Helvetie n'ont jamais, que nous sachions, reculé devant l'ennemi.

— Le conseil exécutif vient d'avertir le conseil fédéral qu'il est prouvé par des faits qu'il s'est formé à Côme, près de la frontière, un bureau d'enrôlement pour les régiments suisses à Naples. Il lui fait observer que de cette manière on se soustrait au décret fédéral défendant les enrôlements en Suisse, et que par conséquent il faudrait aussi faire valoir la défense des enrôlements vis-à-vis des autorités militaires des régiments suisses à Naples. Pour ce qui regarde le canton de Berne, le conseil exécutif fera au grand conseil des propositions touchant cette affaire.

— On lit dans la *Revue de Genève* :

« Notre voisinage de frontières diverses nous expose à recevoir chez nous des réfugiés de toute nature ; mais en tirer la conséquence que le gouvernement favorise des menées contre les Etats voisins, c'est de la mauvaise foi. D'ailleurs, en fait, il n'est pas vrai qu'il se trouve en ce moment à Genève un grand concours de réfugiés importants ; il est faux que M. Ledru-Rollin y soit venu. Le *Salut public* prétend qu'il s'y trouve en secret : à cela le gouvernement de Genève ne pourrait rien. Si M. Ledru-Rollin a pu impunément traverser la France venant d'Angleterre pour se rendre en Suisse, certes ce n'est pas à la Suisse qu'on pourrait en faire un reproche.

» Mais nous persistons à soutenir que M. Ledru-Rollin n'est pas à Genève, qu'il ne se tient à Genève ni congrès socialiste, ni conciliabules des chefs républicains de divers pays.

» Comme réfugiés français, il n'y a à Genève qu'une soixantaine de personnes, appartenant aux départements de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône, et dont le choix de Genève comme lieu d'asile s'explique par le voisinage.

» M. Rattier, que le *Salut public* cite comme se trouvant ici, n'y est pas plus que M. Ledru-Rollin. »

— Le Grand Conseil sera probablement convoqué pour lundi prochain 10 septembre, pour entendre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fortifications.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 6 *septembre.* — *Midi.* Consolidés 92 1|2 5|8 au comptant et pour compte.

Trois heures. Ferment a 92 1|2 pour compte.

AMÉRIQUE DU SUD.

Les derniers paquebots arrivés en Angleterre apportent des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 12, et de Montevideo jusqu'au 16 juillet. Le commerce y était languissant. La chambre des notables de Buenos-Ayres vient de faire une réponse au message de Rosas, dans laquelle les prétentions de la France et même celles de l'Angleterre sont traitées avec plus de hauteur que jamais. Oribe se plaint de ce que la France continue à payer un subside aux Montévidéens.

Au Rédacteur de la Tribune des Peuples.

Monsieur,

La publication du 7e numéro de notre journal étant retardée de quelques jours, nous vous prions de vouloir bien nous accorder l'hospitalité de vos colonnes pour insérer les objections et les vœux que nous désirions soumettre à l'appréciation des membres du Congrès si l'on nous avait accordé la parole.

Ce n'est pas seulement à la guerre internationale qu'il faut mettre un terme, mais aussi à la guerre civile.

Ce n'est pas seulement la guerre par les armes qu'il faut abolir, mais aussi la guerre que la misère et l'ignorance livrent aux prolétaires.

Pour amener le règne de la paix universelle, il faut détruire les causes qui amènent la guerre.

La guerre internationale est souvent produite par des causes étrangères aux véritables intérêts des Peuples.

La guerre de conquête, c'est le vol à main armée, c'est le délire de l'ambition ; ce ne sont pas des couronnes qu'il faut donner aux conquérants qui entraînent les Peuples dans cette voie funeste, mais une loge à Charenton.

La guerre de point d'honneur est souvent occasionnée par des susceptibilités royales, ou pour soutenir les intérêts de race des familles princières ou la politique machiavélique des gouvernements; il faut enseigner aux Peuples qu'ils peuvent et qu'ils doivent se gouverner eux-mêmes.

La guerre d'intervention, quand elle a pour but l'oppression des Peuples, c'est une violation de la loi de Dieu et du droit des gens, il faut faire comprendre à tous les Peuples qu'ils se forgent des chaînes quand ils attentent à la liberté de leurs frères.

La guerre d'intervention qui a pour but de secourir les opprimés et la guerre commerciale intéressent réellement les nations, et elles ne cesseront que lorsque tous les Peuples seront libres.

La guerre civile, qui naît toujours de la résistance à l'oppression, ne cessera que lorsque la misère et l'ignorance auront cessé de comprimer les travailleurs.

Il ne peut y avoir de paix ni de liberté tant que les peuples n'auront pas compris et accepté la sainte loi de solidarité et de fraternité.

Tant qu'il y aura domination et privilége de SEXE, de race, de caste et de fortune, il y aura inégalité et oppression, souffrance et résistance, lutte incessante, ouverte ou cachée, par la violence ou par la ruse; il faut donc marcher directement vers l'abolition complète de tous les priviléges et de tous les préjugés.

Et ce n'est pas une haute cour ou congrès international composé de privilégiés qui peut abolir les priviléges, détruire les préjugés, concilier les différends qui naissent entre les peuples et amener le règne de la paix universelle.

Mais un concile composé de travailleurs des deux sexes, de toutes professions, de toutes nations, représentant réellement les besoins et les intérêts de tous; vrais apôtres de la fraternité, de la paix et du travail, voués à la sainte mission d'établir un lien puissant de solidarité fraternelle entre tous les travailleurs de toutes nations, sans cesse occupés de concilier les différends qui s'élèvent entre les nations, d'ouvrir les grandes voies de communication, de transformer les armées guerrières et dévastatrices en armées pacifiques, industrielles, de colons civilisateurs, de régler les exportations et les importations de manière à concilier les intérêts de tous les peuples et d'organiser l'industrie, l'art et la science, de manière à mettre la production en harmonie avec les besoins de consommation afin d'assurer à chacun le droit de vivre de la vie complète, morale, intellectuelle et physique.

C'est à dire le droit à la consommation au moyen de la répartition des produits du travail de tous selon les besoins de chacun et les nécessités de sa profession.

Le droit au travail au moyen de la répartition des instruments de travail et des matières premières à chacun selon ses aptitudes, et en proportion des besoins de consommation.

Le droit à la souveraineté au moyen du concours égal de tous sans distinction de sexe, de race ni de profession, à l'élection des travailleurs fonctionnaires, à la formule et à la sanction des réglements et à l'administration des produits du travail.

Assurer à chacun, selon ses aptitudes et ses aspirations, une part de bonheur proportionnellement égale.

C'est le seul moyen de réaliser notre dogme populaire : Liberté, égalité, fraternité, d'inaugurer le règne de Dieu, la paix et l'harmonie universelle, de changer en actions de grâces vers la Providence les plaintes et les cris de haine des opprimés, les gémissements et les soupirs des souffrants, exhalations funestes qui forment cette atmosphère morbide d'où retombent sur l'humanité tout entière des pluies de larmes et de sang d'où sortent les fléaux pestilentiels et les commotions électriques qui déciment le genre humain et qui font trembler le monde.

JEANNE DEROIN.

AVIS IMPORTANT.

MM. les abonnés des départements dont l'abonnement est expiré sont invités à le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Par suite d'arrangements pris entre l'administration du NATIONAL et notre administration, nos abonnés ont reçu le NATIONAL pendant la durée de la suspension de la TRIBUNE DES PEUPLES, en consé-

quence les abonnements à notre journal ont continué à courir comme si la TRIBUNE DES PEUPLES avait continué à paraître.

Les conditions de l'abonnement sont pour les départements et l'étranger, 32 fr. par an, 16 fr. pour six mois et 8 fr. pour trois mois.

AVIS AUX MARCHANDS DE JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS.

Les demandes de numéros non accompagnés de paiement sont considérées comme non avenues. L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES cessera tout envoi de numéro lorsque les abonnements au numéro ne seront pas renouvelés.

On trouve des numéros de la TRIBUNE DES PEUPLES :

A MARSEILLE, chez M. DEIDIER fils, Troisième Calade, n. 4.

A BORDEAUX, chez M. DIEFENBACH (Mathias), allée Tourny, 4, Salon du Frotteur.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui contient dans sa partie officielle une circulaire de M. le ministre de l'intérieur « *contre les abus du colportage.* »

Le ministre de l'intérieur vient de décider qu'il serait fait, dans le local de l'orangerie des Tuileries, une exposition spéciale des ouvrages d'art qui ont été l'objet d'une récompense ou qui seront acquis pour le compte de l'Etat, à la suite du salon.

Cette heureuse innovation doit être considérée comme un hommage rendu à l'autorité de l'opinion publique ; elle aura ce double avantage de récompenser une seconde fois les artistes, et d'offrir aux yeux des étrangers un salon d'élite.

Toutefois il est bon d'avertir le public que, sur la proposition des sections réunies du jury des récompenses, le ministre de l'intérieur a décidé que les artistes qui avaient été précédemment récompensés ne pourraient plus obtenir de médailles du même ordre que celles qu'ils avaient avaient obtenues déjà.

Il résulte de cette décision que les ouvrages de beaucoup d'artistes de mérite ne pourront figurer dans cette exposition spéciale, qui ouvrira sous peu de jours et ne durera qu'une semaine.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu dans le cours de cette semaine et dans le local réservé à cette nouvelle exposition. (*Moniteur.*)

—M. de Panat, représentant du peuple et questeur de l'Assemblée législative, chargé de la comptabilité, vient de reproduire dans le conseil général dont il fait partie la proposition qu'il avait déjà présentée sans succès à l'Assemblé de concert avec quelques-uns de ses amis. L'honorable représentant a engagé le conseil général à exprimer le vœu que l'indemnité allouée aux représentants fût réduite de 9,000 à 6,000, et que le paiement de cette indemnité soit suspendu pendant toute la durée du congé accordé aux représentants.

Inutile de dire que la proposition de M. de Panat n'a pas été plus heureuse devant le conseil général que devant l'Assemblée et qu'elle n'a même pas été jugée digne d'être prise en considération.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui que M. Clary, cousin de M. le président de la République allait être nommé envoyé extraordinaire de France en Suède.

M. Mocquart, chef du cabinet de M. le président de la République, serait aussi chargé, dit-on, d'une mission diplomatique dans la province rhénane.

— On assurait aujourd'hui que madame de Douglas était parvenue à réconcilier l'ex-roi Jérome, gouverneur des Invalides, avec son neveu M. le Président de la République. On ajoutait que M. Napoléon Bonaparte, représentant du Peuple, serait assez disposé à oublier le passé et à se rapprocher de son cousin.

— La frégate la *Reine-blanche*, au moment de la révolution de Février, quitta son nom pour prendre celui de *la Constitution*. Un arrêté de M. le ministre de la marine vient de lui rendre son nom primitif.

— On comptait sur cinquante ou soixante conseils-généraux pour émettre le vœu de la révision immédiate de la Constitution. Tout fait croire aujourd'hui que le nombre de ces protestations contre l'état de choses actuel ne dépassera pas cinq ou six. (*Evénement.*)

— A 10 heures, ce matin, ont eu lieu les funérailles de M. Proux, imprimeur, dont les ateliers furent dévastés, le 13 juin au soir, par un détachement de la 1re légion de la garde nationale de Paris.

Ses nombreux employés et ouvriers typographes, plusieurs de ses confrères et beaucoup d'écrivains assistaient au convoi de cet homme généralement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

— Depuis quelques jours les explosions du gaz d'éclairage sont d'une fréquence déplorable. Hier au soir il y en a encore eu chez le boulanger de la rue des Marais-Saint-Martin, près du Wauxhall. Heureusement que les suites, cette fois, n'ont pas été très-graves. Personne n'a été atteint ni blessé. Il y a seulement eu quelques dégâts.

— L'inauguration du chemin de fer de Lyon, section de Paris à Tonnerre aura lieu dimanche 9 septembre.

— Le génie de la liberté qui domine la colonne de bronze de la place de la Bastille étant restauré, on enlevait ce matin l'échafaudage qui le recouvrait depuis quelque temps.

— Un bien grand malheur est arrivé cette nuit, rue des Marais Saint-Martin, 38 bis. M. Leblanc, tonnelier, en ouvrant sa boutique, à 6 heures du matin, a trouvé un de ses ouvriers et un apprenti, l'un âgé de 19 ans, l'autre de 14, asphyxiés par la vapeur délètère du charbon. Dans la nuit, l'ouvrier qui est somnambule, s'est levé et a allumé un réchaud, alors la vapeur s'est répandue et a asphyxié l'apprenti ; quant à l'ouvrier, saisi lui-même par le terrible poison, il donnait encore quelques signes de vie. Après lui avoir administré les premiers secours, on l'a transporté à l'hôpital Saint-Louis. On espérait peu de le sauver.

—On croit trop généralement qu'il y a avantage à bêcher la terre au pied des arbres. La culture au pied des arbres (oliviers, pommiers, poiriers, vignes, et arbres fruitiers) n'est indispensable que pendant uoe courte période, qui comprend les premières années de la vie de la plante. Passé cet âge, tous les travaux exécutés au pied du végétal sont sans influence sur son développement. Ce n'est plus qu'une peine inutile que prend l'agriculteur.

— Hier matin, le navire l'*Anne-Marie*, cap. Dupont, venant de Libourne, chargé de vin, montant de Chantenay dans le port, a trouvé, en dépassant la patache, deux grandes gabares en travers de la lumière. Voyant l'impossibilité de passer dans le Nord de ces deux embarcations, les avaries ayant été immanquables pour les grands navires aux quatre amarres à la cale des Cent-Pas, il a voulu passer par le Sud et a touché sur le banc de la queue de l'île Mabon, d'où il a fait de vains efforts pour se relever. A la basse mer ie navire ayant fatigué beaucoup, faisait de l'eau, et à la marée le flot l'a immergé sans que l'on ait pu franchir les pompes. Ce matin, le navire est entièrement coulé.

Les marchandises qui se trouvaient sur le pont ont été sauvées dès hier soir. Ce matin, on s'occupe de sauver le reste. (*National de l'Ouest.*)

— Chacun a lu les tragiques histoires de ces nouveaux lazares sortis du linceuil, où uoe main trop vigilante s'était hâtée de les placer ; nous avons frémi à la pensée d'un réveil à quelques pieds sous terre, mais souvent nous n'avons vu dans ces récits qu'un roman, une œuvre d'imagination ; tout ar plus avons-nous regardé de pareils faits comme bien loin de nous, et peut-être n'est-il venu à l'esprit de personne que nous puissions nous trouver en aussi terrible position. Le simple récit de ce qui vient d'arriver dans une commune des environs de Douai, montrera ce qu'il faut redouter des inhumations précipitées. Il y a quelques jours, un cultivateur laissant toute sa famille en bonne santé, va travailler à quelque distance : l'heure arrive, il regagne son logis, mais en approchant, il remarque une agitation inaccoutumée ; il s'informe, on ne lui répond pas on l'évite, et bientôt il se voit l'objet de l'attention générale ; cependant il va franchir le seuil de sa demeure et pénétrer le mystère qui l'entoure. Mais quelqu'un l'appelle et lui apprend qu'aussitôt son départ, sa femme atteinte du choléra n'a pas tardé à succomber, et que, pour prévenir toute contagion, on s'est hâté de l'ensevelir afin de procéder sans délai à ses funérailles ; aussitôt notre homme s'exclame, et il reste confondu d'une mort aussi rapide.

Tout à coup, saisi de douleur, et empruntant au désespoir un courage au dessus de ses forces, il s'élance sur le cadavre de sa femme ; armé d'un couteau, il déchire le drap mortuaire qui déjà l'enveloppe tout entière : il lui parle, il l'appelle, lui prodigue les soins les plus empressés ; soudain, il pousse un cri, le cœur a battu sous sa main, un souffle a frappé son visage, il a senti des mouvements, la vie revient. Elle revient, en effet, et la patiente jouit aujourd'hui d'une santé parfaite.

Que de réflexions à faire ici ! quelle instructive leçon renfermée dans ce simple fait !

Personne ne doit ignorer que la loi exige qu'il y ait entre la mort et l'inhumation un délai de vint quatre heures, délai qui doit être porté à quarante huit quand la mort a été subite, que pendant ce temps les cadavres ne doivent pas être enveloppés et cousus, mais laissés libres et le visage découvert ; tout le monde doit savoir aussi que rien n'est à redouter du voisinage des cadavres de cholériques et qu'enfin, dans cette maladie plus qu'en toute autre, la mort peut n'être qu'apparente. (*Le Réform.*)

— Une amélioration importante vient d'avoir lieu dans le service des postes, entre l'Angleterre et la France. Autrefois les lettres de Londres arrivaient à Paris à onze heures du matin et n'étaient distribuées que vers une heure, à cause du travail de classement nécessaire avant la distribution.

Aujourd'hui les lettres partent de Londres à neuf heures du matin et arrivent toutes classées, le tri étant fait pendant la route dans le bureau ambulant ; elles sont ainsi distribuées aussitôt leur arrivée. La réponse peut donc se faire tout à l'aise dans la journée et le courrier du soir l'emporter à Londres où elle arrive à dix heures et demie du matin.

— On lit dans l'*Eclaireur* : On nous communique les renseignements suivants sur un fait qui s'est passé à Ligny :

Dans la nuit du 28 au 29 août dernier, la corde de descente d'un puits à l'extraction du minerai de M. Lebrun étant venue à se rompre, le maître mineur Clamot y tomba. Plusieurs personnes qui se trouvaient sur les lieux, dont le maître réclamait du secours, n'osèrent entreprendre de le sauver. C'en était fait de ce malheureux, si M. Godard, surveillant d'exploitation, n'était arrivé.

Ce dernier, ne consultant que son courage et prévoyant que tout retard pouvait être funeste, se jeta sur la corde et descendit : après beaucoup de peine il parvint à retirer Clamot. — Cet acte est méritant, car le puits a 130 pieds de profondeur dont 20 d'eau. M. Godard (de la Plante) est connu pour son dévouement dont il a déjà donné des preuves.

— Une septuagénaire de la rue Saint Nicolas, la nommée Marie Wilkers, fait des excursions dans les communes environnantes de Namur, pour y exercer sa profession de mendiante ; depuis plusieurs jours elle n'avait pas été vue et l'on comptait sur une absence plus longue. Mais les voisins inquiets et craignant quelque malheur, pénétrèrent dans la chambre de cette vieille femme, et la trouvèrent ne donnant plus aucun signe de vie ; il est à regretter que les personnes de la maison n'aient pas fait des recherches dès jeudi matin, car tout annonce que cette malheureuse n'a pas été frappée de mort subite.

On fit prévenir et la police et les parents ; ses parents, vu l'état peu aisé de la défunte, refusèrent de se rendre à l'invitation. Comme les agents se trouvaient sur les lieux, on procéda à une visite domiciliaire, qui amena une issue tout à fait inattendue : une somme de onze cent et quelques fr. fut découverte.—Cette fois, les héritiers voulurent bien se rendre au deuxième appel. (*Eclaireur de Namur.*)

— Deux nouveaux accidents sont arrivés sur le chemin de fer, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier.

Le cantonnier de La Borde a été tué par le passage du convoi de dix heures du soir. On suppose qu'en traversant la voie pour aller prendre sa position, il sera tombé et aura été surpris par la locomotive. La mort a dû être instantanée.

Un ouvrier, dans les évolutions de la gare, s'est laissé prendre entre deux tampons, au moment où il voulait accrocher deux wagons. Il a eu le thorax brisé ; conduit à l'hospice, il est mort peu de temps après.

—Un cantonnier du chemin de fer de Paris à Strasbourg avait été envoyé en remplacement à une station des bois de Meaux, avec ordre de ne quitter son poste que lorsqu'il serait relevé. Le malheureux resta 36 heures sans manger.

Près de défaillir de besoin, la nécessité lui suggéra l'idée suivante : Les cantonniers ont deux drapeaux, un vert qui veut dire : *continuez*, et un autre rouge qui signifie : *arrêtez*. Il tendit le drapeau rouge au premier train qui passa.

Le mécanicien s'aarêta, inquiet ; le pauvre cantonnier lui conta son angoisse ; l'autre gronda un peu et reprit sa route ; mais peu après, sur son rapport, le cantonnier fut relevé.

— Un ouvrier employé au pavage de la chaussée du bourg de Vesle vient de périr d'une manière bien cruelle. Il tenait entre les mains l'instrument connu sous le nom de hie ou demoiselle, servant à enfoncer les pavés, lorsqu'il vit arriver un cabriolet avec assez de vitesse : en voulant se retirer pour lui livrer passage, il se laissa tomber, mais si malheureusement que l'une des branches de la hie lui entra dans le cou et lui rompit un vaisseau sanguin. Il perdit sur-le-champ connaissance. Un médecin fut appelé, mais tout secours était devenu inutile. Un épanchement considérable de sang avait suffoqué ce pauvre homme, et le médecin n'eut qu'à constater sa mort.

Une quête fut faite sur-le-champ entre les employés des ponts-et-chaussées et M. Fournier, entrepreneur des travaux. Une somme de 87 francs a été recueillie et remise à la famille de ce malheureux ouvrier. (*Industriel.*)

— Le nommé Joubier, âgé de cinquante huit ans, tisserand à Crollon, condamné à mort par la cour d'assises de la Manche, pour assassinat sur son fils, son gendre et sa belle-fille, a subi sa peine le 31 août à Coutances.

L'énergie dont Joubier avait fait preuve aux débats ne s'est guère démentie. Quand le digne ecclésiastique qui lui a prodigué des consolations religieuses entra le matin dans son cachot pour lui annoncer la terrible nouvelle, il manifesta peu d'émotion et ne prononça que ces paroles : « La volonté de Dieu soit faite. » A dix heures, il entendit dévotement la messe, et quand vinrent les exécuteurs, il se dépouilla lui-même de ses vêtements, tendit ses mains aux cordes que lui présentait un aide, et subit le complément de la toilette avec résignation.

A midi moins un quart, le condamné a franchi le seuil de sa prison. Le vénérable abbé Lehoussel marchait à ses côtés, le soutenant de son bras et s'efforçant par ses pieuses exhortations de distraire son esprit pendant le court trajet qui le séparait encore de l'éternité. L'un et l'autre sont montés sur l'échafaud, et après un suprême embrassement Joubier s'est placé lui-même sur la fatale bascule, puis un instant après, il avait cessé de vivre.

Cette exécution a donné lieu à deux incidents pénibles et regrettables. Soit que la séparation du tronc et de la tête ne fût pas complète, soit tout autre motif, quand les exécuteurs ont voulu faire disparaître le corps, ils ont été forcés de réunir leurs efforts pour arracher le cadavre à l'échafaud. Plus tard, il a fallu recourir à l'intervention du bourreau pour qu'il vînt faire descendre jusqu'à destination la tête du snpplicié, qui était demeurée serrée entre les parois du cylindre destiné à la recevoir.

Ces circonstances ont paru vivement impressionner la foule qui, selon son habitude, n'a pas manqué d'exagérer, même de dénaturer les faits.

Il faut sans doute les attribuer à l'instrument, qui servait pour la première fais. et qui n'avait peut-être pas été soumis à des épreuves suffisantes ; mais c'est un motif de plus pour ne rien négliger, afin d'en prévenir le retour. En pareil cas, l'horreur du crime le cède bientôt à la pitié, et l'effet moral du châtiment ne manque pas d'en être considérablement amoindri.

Un quart d'heure après l'exécution, quatre détenus se sont introduits sous l'échafaud et en sont sortis bientôt en portant un cercueil que rien ne recouvrait. En avant et en arrière se sont placés, à une certaine distance, deux agents de police et deux gendarmes, puis le funèbre cortége a pris le chemin du cimetière de l'Est, où selon l'usage, le corps du supplicié a été enterré derrière la porte.

Le bruit s'est répandu que la malheureuse belle-fille de Joubier, qui avait si miraculeusement échappé au coup de pistolet que lui destinait son beau-père, était morte la veille, et qu'elle devait être par conséquent enterrée le jour même où l'assassin de son mari portait sa tête sur l'échafaud.

— La *Gazette de France* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux.

VARIÉTÉS.

SUR LA SIBÉRIE.

Les montagnes et les plaines sibériennes portent dans leurs flancs et à leur surface des trésors qui ont déjà fourni d'amples sujets d'étude aux savants, en minéralogie, en zoologie, en botanique et même en archéologie, car l'on trouve sur les rocs de l'Oural jusqu'à des ruines, datant probablement des Huns ; l'art, dans ce monde hyperboréen, peut également trouver de quoi l'inspirer ; et cependant, au nom de la Sibérie, ce n'est pas une pensée scientifique ni artistique qui vient à l'esprit, mais l'idée d'un système pénitencier. Voilà le point de vue sous lequel nous allons considérer le vaste Botany-Bay de l'empire de Russie, si vaste en effet qu'il pourrait sans peine contenir cinquante millions d'habitants de plus.

Il y a en Sibérie deux classes de déportés, celle des malfaiteurs et celle des criminels d'Etat. Il va sans dire que, depuis 1830, la partie de l'empire qui a fourni le contingent le plus considérable à la dernière catégorie, c'est la Pologne.

La peine des mines (*katorgue robota*, mot à mot le travail des forçats), et la déportation dans les colonies (*posilenie*), voilà les deux faces du système pénitencier en Sibérie. Les grands criminels sont envoyés aux mines, (jamais dans celles de l'Oural), et là on les emploie soit à retirer du minerai des entrailles de la terre, soit à son lavage, soit enfin à la fusion du métal dans des usines à proximité du lieu des fouilles, et enfin à d'autres travaux, annexes des premiers, tels que coupe et transport des bois, préparation des aliments, etc.

Pour être juste disons que, tout en surveillant de près les condamnés politiques, on a certains égards pour eux quand ils ne se révoltent pas contre l'autorité. On ne leur impose que les travaux les moins pénibles ; et souvent ils n'y prennent aucune part, tout en restant inscrits pour la forme sur la liste des travailleurs. On a le mot de l'énigme, quand on sait que la plupart des employés attachés au système en question sont eux-mêmes des individus tombés en disgrâce, ce qui les rend indulgents pour toutes les victimes du despotisme. En outre, le Russe, de sa nature, est humain ; si l'on compare la conduite des juges et des agents pénitenciers en Russie aux rigueurs de l'inquisition autrichienne, voire même à la manière dont certains fonctionnaires publics procèdent en France à l'égard des accusés et des condamnés politiques, la comparaison reste à l'avantage des premiers.

La durée des travaux forcés varie, selon le délit, depuis dix ans jusqu'à perpétuité. Une fois le terme expiré, si c'est à temps, le forçat est expédié pour toujours dans les colonies, où le gouvernement lui donne un terrain à défricher et les objets de première nécessité pour cette exploitation. Quand le colon est parvenu à rendre le sol productif et à recueillir ce que la loi fixe pour son existence, le reste des revenus en nature passe à l'Etat. Comme le forçat est mort civilement il ne peut, pas plus des colonies que des mines, donner signe de vie à sa famille ou à ses amis, et cette défense de correspondre s'étend jusqu'aux condamnés politiques. Les colonies relèvent militairement du gouverneur général de la province, qui a l'autorité d'un vice-roi.

La condamnation aux travaux forcés et à la déportation entraîne avec elle la confiscation et la dégradation des rangs (*tchine*) et des titres de noblesse. En ce qui concerne les malfaiteurs plébéiens, cette condamnation a pour complément d'abord la peine du *plett* (sorte de martinet à lanières longues, dures et mordantes), qui depuis quatre ans a remplacé le knout, et ensuite à la marque. Cette dernière consiste à imprimer, au moyen d'un tampon hérissé d'aiguilles de fer, les trois lettres du mot *vor* (voleur), l'*o* sur le front et le *v* et l'*r* sur les tempes. Jadis on arrachait le nez et les oreilles au criminel. Un ukase d'Alexandre a abrogé cette disposition barbare de de l'ancien code du pays. Sous l'empereur Paul, on ne l'appliquait déjà plus.

En dépit de la marque, que les forçats savent effacer, et de la surveillance, il est cependant possible de s'échapper des mines. Pour les condamnés politiques, c'est à vrai dire un cas rare et tenant presque du miracle, car si on a pour eux des ménagements, on les surveille aussi avec plus de soin, de peur d'encourir toutes les colères du gouvernement par suite de leur évasion.

C'est d'ordinaire au commencement de l'été que s'évadent les forçats, parce qu'à cette époque l'immense quantité de fraises, de baies et autres fruits dont ils peuvent se nourrir au milieu des forêts immenses, leur permet de parcourir le pays en évitant les endroits habités. Ils se dirigent toujours vers l'ouest à travers les gouvernements d'Iénissey, de Tomsk et de Tobolsk. Une fois la frontière du gouvernement d'Irkoulsk passée, ils ont les coudées plus franches. Aussi se risquent-ils alors dans les villages, et comme les bras y manquent, ils sont les bien venus partout où ils offrent leurs services. Mais ils ne restent là que le temps nécessaire pour s'orienter, pour acquérir la connaissance des routes, et un beau jour les lieux de leur séjour viennent à briller par l'absence de nos honnêtes barbus et des objets qu'ils ont emportés avec eux par une vieille habitude dont la justice ne les a pas corrigés. Et les voilà alors tombant à l'envi sur les voyageurs, les détroussant, et les tuant même en vertu de cet axiôme que les morts ne parlent pas.

Nos fugitifs mènent cette vie jusqu'à l'hiver. Comme à cette époque ils viennent à manquer de nourriture, et que leurs vêtements sont en lambeaux, ils se présentent alors, pour ainsi dire, d'eux-mêmes à l'autorité. Ici a lieu l'interrogatoire suivant, dont les demandes et les réponses ne varient jamais.

Qui est là ? *Brodaga* (un vagabond). Ton nom ? *Niepomnou* (je ne me le rappelle plus). Quel est ton âge ? Je ne m'en souviens plus. Qu'as-tu fait ? *Niepomnou*. Bref, il n'y a pas moyen de faire sortir cet individu, à la mémoire si courte, de son laconisme calculé.

Après cet interrogatoire expéditif, notre forçat est conduit dans une prison, où on le tient jusqu'à la belle saison, et c'est justement ce qu'il a voulu, assuré qu'il est ainsi d'avoir un abri et de la nourriture pendant tout l'hiver.

Cependant, pour découvrir la vérité sur son compte, on lance une circulaire avec son signalement, la date de son arrestation, et le nom de la ville où elle a été opérée. Mais ce signalement étant presque le même pour la plupart des forçats évadés, la circulaire reste sans effet.

De temps à autre, on recommence l'interrogatoire, pour n'obtenir que la réponse accoutumée : *Niepomnou*. Le vagabondage, d'après la loi russe, entraînant toujours l'exil, force est enfin à l'autorité d'imposer un nom à l'homme qui ne se souvient plus du sien, et sous ce nom, dûment inscrit sur un registre *ad hoc*, on l'envoie dans une commune sibérienne, en le plaçant pour cinq ans sous la haute surveillance de la police. C'est ainsi qu'après avoir été successivement forçat, vagabond, être sans nom, sans âge et sans mémoire, il passe dans la catégorie des exilés. Si pendant les cinq ans il ne commet pas de nouveaux crimes, la surveillance cesse, et d'exilé notre homme devient citoyen de sa commune, sous le titre de *christianin*, mot à mot, chrétien.

(***La suite a demain.***)

L'un des Rédacteurs Gérant : **ALPHONSE HERMANT.**

Bourse de Paris du 7 septembre.

Avant la Bourse. — La coulisse s'est effrayée de l'esprit de fermeté que le président affecte dans la lettre qu'il a adressée à M. Edgar Ney. On parlait déjà de la possibilité d'une rupture avec l'Autriche, ce qui a fait fléchir de 5 0/0 à 88 45 coupons détachés, ce qui, avec les 2 50 de coupons, revenait au cours de 90 95, soit 75 c. de baisse sur la cote d'hier.

Bourse, une heure. — Le parquet a paru d'abord adopter les impressions de la coulisse. Le 5 0/0 est descendu au début à 88 25 coupon détaché. Mais de nouveaux efforts ont eu lieu pour relever les prix de la rente. On s'est tenu longtemps de 88 40 à 88 50.

Deux heures. — Le 5 pour 0/0 est toujours offert à 85 p. 0/0, mais l'on n'a pas beaucoup d'affaires.

Trois heures. — Les cours ont repris vivement pour la clôture ; le 5 p. 0/0 a monté à 88 85 à terme, et le 3 p. 0/0 qui avait fait 55 40 est revenu à 56. Les spéculateurs semblaient plus effrayés des affaires de Rome ; ils allaient même jusqu'à croire que si l'on avait publié la lettre du président c'est qu'on avait reçu des dépêches annonçant que le pape cédait à l'influence de la France.

Après la Bourse, à 4 heures, le 5 0/0 était à 88 70 demandé. La Banque a fléchi de 2370 à 2350, et elle est restée à 2365. Les quatre canaux ont monté de 2 fr. à 1095. Les jouissances de Bourgogne ont fléchi de 5 à 60. Le zinc de Stolberg a fait 510.

L'emprunt romain a fait 77 ; il a monté à 78 1/2. L'ancien emprunt du Piémont a monté de 5 fr., à 900 ; le nouvel emprunt de 5 fr., à 851.

Les ducats de Naples ont fléchi de 25, à 87 25. Le 5 0/0 belge de 2 40 de 1/2, à 96 1/4.

Les actions du Nord ont varié de 135 à 442 50 ; Strasbourg, de 356 25 à 357 50 ; Rouen, de 535 à 540 ; Vierzon, de 312 50 à 317 50 ; Bordeaux de 405 à 410.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	91 70	88 40	91 70	88 80	91 70
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	72 »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	55 55	55 80	55 45	55 80	56 15
Action de la Banque.	2360 »	2365 »	2352 50	2365 »	2370 »
Obligations de la Ville	1090 »	1092 50	1092 »	1092 50	1092 50
4 canaux avec prime.	1090 »	1095 »	1090 50	1091 25	1090 »
4 can., Act. de jouis...	82 50	» »	» »	82 50	82 50
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	920 »
Bourgogne, Act. de j.	60 »	» »	» »	60 »	65 »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	87 25	Belgique, Emp. 1840..	96 1/4
Emprunt romain.........	78 1/2	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	900 »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	300 »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	430 »	430 »	430 »
	Versaille, R. D.	208 75	210 »	212 50
	Versailles, R. G.	172 50	172 50	170 »
	Paris à Orléans,	768 75	768 75	775 »
	Paris à Rouen,	540 »	540 »	540 »
	Rouen au Havre,	265 »	265 »	270 »
	Avignon à Marseille,	227 50	227 50	227 50
	Strasbourg à Bâle,	103 75	105 »	105 »
	Du Centre,	312 50	317 50	315 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	405 »	410 »	406 25
	Du Nord,	435 »	442 50	441 25
	Paris à Strasbourg,	356 25	357 50	358 75

SPECTACLES DU 8 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Phèdre, La Ligue des Amants.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andore.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Jeunesse du Cid, le Trembleur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, Sous le Masque, Le Troisième numéro de la Foire aux Idées.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma femme (1re représ.), Mme Larifla.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.